Union Cycliste du Lavedan

TOUR DU LAVEDAN SOUVENIR JEAN MARIE ESPLANDES Trolled. 6833

4 et 5 septembre 2021























1ère étape : Argelès Gazost-Argelès Gazost : 90 km

2ème étape : Pierrefitte - Argeles Gazost CLM : 5 km

3ème étape : Argelès Gazost - Cauterets : 85 km













LES PARTENAIRES DU TOUR DU LAVEDAN

































DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Samedi 4 septembre

- De 13h00 à 14h00 : Accueil des équipes au Casino d'Argeles-Gazost.
- 14h30 : Réunion des directeurs sportifs.
- 15h00 : Signature des coureurs au casino d'Argelès-Gazost
- 15h15: Hommage à notre ancien entraineur Jean Marie Esplandes
- 15h30 : Départ de la 1^{ère} étape
- 18h00 : Remise des récompenses au podium d'arrivée
 Récompenser le vainqueur de l'étape, les 1^{ers} de chaque catégorie et 1^{er} sprinter et 1^{er} grimpeur

Dimanche 5 septembre

- 8h30 Distribution des classements de la 1ère étape
- 9h30 : Départ du 1^{er} coureur du CLM (Gare de Pierrefitte) Départ toutes les minutes

CLM intégralement couru sur la coulée verte

- 11h45 : Cérémonie protocolaire au podium d'arrivée. (Récompenser : vainqueur d'étape, les 5 maillots distinctifs)

En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.

- 12h00 : Repas au lycée d'Argelès-Gazost.
- 13h30: Distributions des classements.
- 14h00 : Signature des coureurs à la gare de Pierrefitte Nestalas
- 14h50 : Départ 3^{ème} étape
- 18h30 : Cérémonie protocolaire : Esplanade du casino à Cauterets
- (Récompenser : Le vainqueur d'étape, les 5 maillots distinctifs, le podium du tour et la 1^{ère} équipe) En cas de contrôle médical, les coureurs contrôlés seront notés au podium d'arrivée.

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN TOUR DU LAVEDAN Argelès.Gazost - Argelès.Gazost 1ère étape 90 km KILOMETRES ITINERAIRE HORAIRES Présentation et signature Parcourus des coureurs A parcourtr Moyenne 38 Km/h 35 Km/h Casino Argeles-Gazost 14h30 à 15h15 92 15h30 15h30 -2 Lau-Balagnas (D.921) 15h32 15h32 0 86,4 Départ fictif 3,6 15h38 15h38 VIIIelongue (D.921-D.13) 15h42 15h43 Casino 83.7 6.3 15h30 15h46 15h47 81 9 Beaucens 79,1 10,9 Prechac 15h49 15h50 75,3 14,7 Boo-Silhen 15h55 15h56 Giratoires 16h03 16h06 70 20 Km 3,7 Lugagnan 89 21 Pont neuf (D.13-D.921b) 16h05 16h08 Km 5.9 Le Pibeste 16h10 Km 24.8 67,5 22,5 16h07 Km 29,2 / 29,5 16h15 65 25 Agos-Vidalos 16h11 61,8 28,2 Ayzac-Ost 16h16 16h19 Km 30,3 60 30 Argeles-Gazost 16h19 16h23 Km 30.6 59,6 31,4 Lau-Balagnas (D.921) 16h21 16h25 Km 35,3 16h28 Km 37,3 52,3 VIIIelongue (D.921-D.13) 16h31 16h36 Km 56,1 37.7 46 16h35 16540 Km 60,5 / 60,7 44 Beaucens 47,7 42,3 Prechac 16h38 16h43 Km 61,4 GPM 3 43,9 46,1 Boo-Silhen 16h44 16h47 Km 61,9 38,6 51,4 16h54 16h57 Km 66,5 Lugagnan Pont neuf (D.13-D.921b) 16h55 16h59 Km 68,7 37,6 52,4 Le Pibeste Km 87,3 36,1 53,9 16h56 17h01 Km 89,5 / 89,7 33,6 56,4 Agos-Vidalos 17h00 17h06 30,4 59,6 Ayzac-Ost 17h05 17h10 Argeles-Gazost PC 17h08 17h17 llôts et/ou dos d'ane 30 60 17h20 28,6 61,4 Lau-Balagnas (D.921) 17h10 Km 8 / 38 / 68 17h17 17h23 Km 10,7 / 42,7 / 70,7 VIIelongue (D.921-D.13) 17h19 Km 21,3 / 51,3 / 81,3 23.7 66.3 17h27 17h23 Km 27,3 / 57,3 / 87,3 21 69 Beaucens 17h31 70,9 19,1 Prechac 17h26 17h34 Km 28,8 / 58,8 15,3 74,7 17h32 17h38 Km 30,9 / 60,9 Boo-Silhen 17h48 17041 10 80 Lugagnan

* Protocole : Podium Arrivée

Argeles-Gazost (Ave des Pyrénées)

Pont neuf (D.13-D.921b)

Le Pibeste

Ayzac-Ost

Agos-Vidalos

9

7,5

5

1,8

81

82,5

85

88,2

90



17h42

17b44

17h48

17h53

17h55

17h50

17h52

17h57

18h01

18h05

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN

TOUR DU LAVEDAN

2ème étape	Contre la montre individuel	5 Km

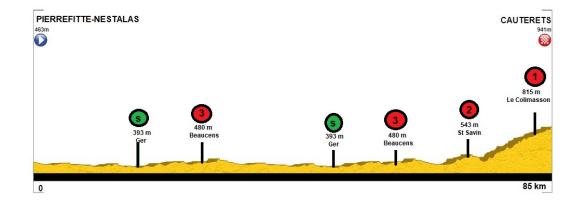
KILO	METRES	ITINERAIRE	AIRE HORAIRES	
A parcourir	Parcourus		Premier	Demier coureur
5	0	Pierrefitte-Nestalas	09:30:00	12:00:00
4	1	Adast	09:31:00	12:01:00
2	3	Lau-Balagnas	09:33:00	12:03:00
0	5	Argeles-Gazost	09:36:00	12:06:00

Départ
Pierrefitte-Nestalas
1er départ :9h30
Signature de coureurs 5 mn avant départ

Le contre la montre se fait integralement sur la coulée verte Départ sur quai de gare de Pierrefitte Départ toutes les minutes

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN TOUR DU LAVEDAN Pierrefitte - Cauterets 3 ème étape 85 km KILOMETRES ITINERAIRE HORAIRES Signature des coureurs A parcountr 14h00 à 14h25 Parcourus Moyenne Moyenne 38 Km/h 35 Km/h Départ fictif Pierrefitte-Nestalas 14h50 14h50 85 0 Casino: 14h50 14:56 81 4 Lau Balagnas 14:56 80 5 Argeles-Gazost (D.921b) 14:57 14:58 7,5 15:01 15:02 Passage dangereux 77,5 Ayzac-Ost 75 10 Agos-Vidalos 15:05 15:07 70.5 14.5 Pont neuf (D.921b-D.13) 15:12 15:14 Giratoires 69.5 15.5 15:14 15:16 Km 4,5 Km 5 15:17 17.5 15:20 67,5 Km 5,8 15:23 64 21 Boo-Silhen 15:26 Km 6 24,5 15:32 60,5 Prechac 15:28 Beaucens Km 10,5 58,5 26,5 GPM 3 15:31 15:35 56 29 VIIIelongue (D.13-D.921) 15:35 15:39 km 30 55 30 Soutom 15:37 15:41 Km 32 Km 36,5 54 31 Pierrefitte-Nestalas 15:38 15:43 50 35 Lau Balagnas 15:45 15:50 Km 37 49 Argeles-Gazost (D.921b) 15:46 15:51 Km 37,8 15:50 15:55 Km 38 15:59 Km 42,5 44,5 40,5 Agos-Vidalos 15:53 Km 51 40 45 Pont neuf (D.921b-D.13) 16:01 16:07 Km 53 39 46 Lugagnan 16:02 16:08 PC 37 48 ы 16:05 16:12 Dos d'ane 33,5 51.5 Boo-Silhen 16:11 16:18 Prechac 16:24 Km 24,5 30 55 16:16 57 Beaucens 16:20 16:27 Km 55,5 VIIIelongue (D.13-D.921) Km 68,5 16:25 16:33 Km 69,5 60.5 Pierrefitte-Nestalas 16:27 23 62 16:36 16:44 Lau-Balagnas 16:35 18 67 st Savin 16:40 15 70 16:50 73 Pierrefitte-Nestalas (D.921-D.13) 12 16:45 16:55 80 Le Colimasson 16:56 17:07 17:04 85 Cauterets 17:15

* Protocole : Esplanade du casino



TOUR DU LAVEDAN

Règlement:

ARTICLE 1:

Le Tour du Lavedan est organisé par l'UNION CYCLISTE DU LAVEDAN, les 4 & 5 septembre 2021 sous les règlements de l'UFOLEP., est ouvert aux 1 ères, 2 éme ,3 éme catégories.

Il se disputera en 3 ½ étapes.

ARTICLE 2:

Les engagements se feront par équipe de 5 ou 6 coureurs du même club ou entente de club.

Les coureurs devront porter le même maillot.

Le tour est limité à 6 coureurs maximum du même club.

ARTICLE 3:

Le fait d'être engagé à cette épreuve indique que le Directeur Sportif et les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent les clauses.

ARTICLE 4:

Déroulement de l'épreuve:

Samedi 4 septembre (Après midi)

- 1ère étape : Argelès-Gazost Argelès-Gazost : 90 km
- Départ à 15h30 du Casino d'Argelès-Gazost

Dimanche 5 septembre (Après-midi)

- 3ème étape: Pierrefitte Nestalas Cauterets : 85 km
- Départ à 14h50 de la gare de Pierrefitte Nestalas

ARTICLE 5:

Sur tout le parcours, en cas d'incident mécanique ou crevaison, les coureurs pourront échanger tout ou partie de leur vélo, contre du matériel transporté par la voiture de leur directeur sportif.

Au cas ou celui-ci ne remplirait pas cette condition, c'est le Président du Club ou son représentant (licencié également) qui deviendrait responsable.

Une voiture de dépannage neutre munie de roues suivra les échappés, ayant au moins trente secondes d'avance.

Tout dépannage ne peut être effectué exclusivement que par l'arrière du peloton ou fraction du peloton, et à droite de la route, étant entendu que les intéressés (coureurs et dépanneurs) ne peuvent exécuter cette opération que s'ils ont mis pied à terre. Des sanctions seront prises par la Direction de Course.

ARTICLE 6:

Le jet de tout emballage sur la voie publique est punissable qu'il soit volontaire ou non. Il est interdit aux coureurs de jeter des aliments, des musettes, des bidons etc... sur la totalité du parcours.

ARTICLE 7:

Tout coureur abandonnant ne peut, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture dite « voiture-balai » prendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leurs propres moyens. Cette voiture devra parvenir jusqu'au poste de chronométrage, et le commissaire remettra la liste des coureurs éliminés. Tout coureur éliminé ne pourra, en aucun cas, continuer la course même officieusement, ni la suivre, l'accompagner en quoi que ce soit.

ARTICLE 8:

Un coureur engagé à l'épreuve ne pourra, en aucun cas, et quel que soit le motif de son abandon, ou de son abstention disputer une autre compétition pendant la durée de l'épreuve.

ARTICLE 9:

Les équipes ne devront avoir aucun lien entre elles. Toute entente d'un membre ou de l'équipe toute entière en vue d'aider un membre d'une équipe adverse, même sans lui sacrifier ses chances et à plus forte raison en les lui sacrifiant est formellement interdite et sera sanctionnée.

ARTICLE 10:

Les coureurs devront porter le maillot de leur équipe. A partir de la 1^{ère} étape les coureurs leaders des différents classements, revêtiront un maillot fourni par l'organisation.

Si un leader ne se présente pas au départ de l'étape avec son maillot, il écopera d'une pénalité de 5 minutes.

ARTICLE 11:

L'ordre de départ du CLM individuel se fera dans l'ordre inverse du classement général.

ARTICLE 12:

Le Directeur Sportif devra respecter l'ordre des voitures établi par tirage au sort avant le départ de la première étape, le Club organisateur se réservant la 1er place. Ensuite, suivant l'ordre du classement général individuel, la file de droite lui étant réservée.

ARTICLE 13:

En toute occasion, les Directeurs Sportifs qui devront dépasser la voiture du Directeur de course, soit pour donner des ordres à leurs coureurs dans le peloton, soit pour toute autre raison, devront marquer un temps d'arrêt à la hauteur du Directeur de course et lui préciser ses intentions. Ils ne pourront passer que lorsque celui-ci aura donné son accord

ARTICLE 14:

Dans le cas où une équipe serait démembrée, le Directeur de course se réserve le droit de supprimer la voiture du Directeur sportif de la dite équipe.

Dans ce cas, le soin de ravitailler ces coureurs en matériel serait confié au Directeur sportif d'une autre équipe.

Toutefois, il serait tenu compte de la place du classement général des coureurs restant en course.

ARTICLE 15:

Le Directeur de la course assurera :

1° La bonne marche générale de l'organisation

2° La discipline concernant les suiveurs officiels autorisés en utilisant la réglementation dite du "drapeau rouge" à chaque échappée ou lâchage.

ARTICLE 16:

Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une demi-heure au moins avant le départ de la course pour la signature de la feuille de contrôle.

Un appel sera fait à chaque contrôle de départ. Les départs seront donnés lancés par le directeur de course.

ARTICLE 17:

L'utilisation d'oreillettes est formellement **interdite** (règlement FFC)

ARTICLE 18

Tous les giratoires doivent être pris par la droite. Tout coureur surpris à gauche écopera d'une pénalité de 5 minutes. En cas de récidive, il sera exclu de la course.

ARTICLE 19:

Classement Général Individuel: Maillot Jaune

Le classement général individuel sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes.

En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par la place obtenue lors du CLM individuel.

ARTICLE 20:

Classement du Meilleur Grimpeur : Blanc à pois rouges.

Côte de 1ere catégorie: Le Colimasson.

15, 12, 10, 8, 6, 5, 4, 3, 2, et 1 point aux 10 premiers coureurs classés au sommet

Côtes de 2ème catégorie : St Savin

10, 6, 4,2 et 1 point aux 5 premiers coureurs classés au sommet

Cotes de 3ème catégorie: Cote de Préchac, Cote de Beaucens

4, 2 et 1 points pour les 3 premiers coureurs.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général du meilleur grimpeur, le

coureur ayant obtenu le plus grand nombre de places de 1er au sommet des côtes de 1ère

catégorie, est déclaré vainqueur. Dans le cas où les coureurs concernés se retrouveraient une nouvelle fois à égalité, les premières places obtenues dans les côtes de 2ème catégorie

serviraient à les départager, voire les 3^{ème} catégories. En dernier ressort, les places suivantes sont déterminantes (2°, 3°etc...)

ARTICLE 21:

- Classement des sprints intermédiaires : Maillot Vert.

Le vainqueur du classement des sprints intermédiaires est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

5, 3, 2 et 1 point aux 4 premiers coureurs classés à chaque sprint. En cas d'égalité de points

entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de 1ère places, puis par leur nombre de places de second et ainsi de suite jusqu'à la 4ème place

ARTICLE 22:

- Classement des 2^{èmes} et 3^{èmes} catégories

Le classement de ces 2 catégories se fera par rapport au classement général.

En cas d'égalité de temps au classement général, les concurrents seront départagés par la place obtenue lors du CLM.

ARTICLE 23:

- Classement par équipes

Le classement sera calculé par l'addition des temps des 3 premiers coureurs par étape.

ARTICLE 24:

Les maillots distinctifs ne sont pas cumulables

ARTICLE 25:

Dotation de l'épreuve :

Etape:

- Vainqueur d'étape : 1 bouquet + 1 trophée.
- Maillots distinctifs (Jaune, à pois, vert) à chaque étape : 1 maillot + 1 bouquet
- 1^{er} deuxième et troisième catégorie : 1 maillot
- Vainqueur du tour : 1 trophée. + 1 bouquet
- Podium (2^{ème} et 3^{ème}) : 1 trophée
- Classement par équipes : 1 grand trophée
- Vainqueur sprinter : 1 trophée.
- Vainqueur GPM : 1 trophée.
- Vainqueur des 2^{ème}s cats : 1 bouquet
- Vainqueur des 3^{ème}s cats : 1 bouquet

ARTICLE 26:

Le délai d'élimination :

Le délai d'élimination est fixé à 15 % du temps du vainqueur de l'étape.

Ce délai peut être modifié par le jury des commissaires en accord avec les organisateurs.

ARTICLE 27:

La liste des engagés devra nous être confirmée le plus tôt possible (23 aout dernier délai)

Les engagements devront être adressés avec Nom, Prénom, catégorie, n° de licence.

Le N° de téléphone du responsable de l'équipe.

Pour les équipes composées d'au moins 5 coureurs : Le véhicule suiveur avec N° d'immatriculation

Le tout accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'U.C.Lavedan.

- 33 € par coureur (Engagement + 1 repas)

Indissociable

* Des repas supplémentaire peuvent être réservés : 12€ le repas

Dossier à envoyer à

UNION CYCLISTE DU LAVEDAN

NAUDE Jean Claude

5 Rue d'Antin

65400 ARGELES-GAZOST

Gestion Engagement Jean Claude Naude Tél 06.37.18.61.26 jcnvideo@orange.fr

<u>Gestion règlement intérieur</u> Etienne Sauthier – Tél 06.86.48.72.16 ou 0617172631 sauthier.etienne@wanadoo.fr

Site: http://u.c.lavedan.free.fr/

FEUILLE D'INSCRIPTION

Identification de l'équipe :		
Nom du directeur sportif :	2º + -	(olim
<u>N° de tel</u> :	The state of the s	Uneliai LES TROIS VALLÉES
Identification du véhicule du directeur sportif:	05.62.97.18.84	Sunêlia - Les Trois Vallées **** Avenue des Pyrénées
Marque : Plague immatriculation :	CAMPING DU LAVEDAN TERRAIN DE CAMPING CLASSE ***	65400 Argelès-Gazost - FRANCE +33(0)5 62 90 35 47

<u>Identification des coureurs :</u>

	Nom	Prénom	N° de licence	Catégorie
Directeur sportif				
Coureur				

Nombre de coureurs		X 33€	€
Repas sup. dimanche midi		X 12€	€
	TOTAL		€

Chèques a libeller au nom de l'U.C.Lavedan.